

**DELIBERATION**  
**DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DE**  
**THORIGNE FOUILLARD**

**SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2020**

**L'an deux mil vingt, le mercredi vingt-trois septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique avec public limité.**

*Date de convocation :* **Présents :** Mesdames, Messieurs ANDRÉ-SABOURDY Isabelle, BONNAFOUS Catherine, BOULEAU Jocelyne, DA CUNHA Manuel, DEGUILLARD Julie, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JUBAULT-CHAUSSE Pascale, LE GOC Yann, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, MAHÉO Aude, MÉTAYER Chrystèle, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie (arrivée à 20H41), RAOUL Gérard, SIMON Didier, SOUQUET Eric, THÉRAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VALLÉE Priscilla, VAN CAUWELAERT Damien, VILLARET Caroline

Judi 17 septembre  
2020

*Affichage :*

Du jeudi 1<sup>er</sup> octobre au  
mercredi 2 décembre  
2020

*Nombre de  
Conseillers en  
exercice :* 29

**Procurations de vote et mandataires :** M.BARD Denis ayant donné pouvoir à M.POINTIER Vincent, M.HAURET Pascal ayant donné pouvoir à Mme MAHEO Aude, M.LETENDRE Christophe ayant donné pouvoir à Mme DEGUILLARD Julie, Mme PEROT Marlène ayant donné pouvoir à M.LEFEUVRE Gaël,

M.Manuel DA CUNHA est nommé secrétaire de séance.

Mme Karine RICARD, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 17 septembre 2020) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

**71-2020 - Ressources humaines. Modification du tableau des effectifs permanents.**

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu** le tableau des effectifs de la ville de Thorigné-Fouillard,
- Vu** l'avis favorable du Comité Technique en date du 10 septembre 2020,
- Vu** l'avis du Bureau municipal du 14 septembre 2020,
- Vu** l'avis de la Commission « Ressources et Vie économique » du 15 septembre 2020,

Considérant que les emplois de chaque collectivité sont créés et supprimés par l'organe délibérant,

Considérant la possibilité pour 2 agents de relever du cadre d'emplois des Auxiliaires de puériculture compte-tenu de leurs diplômes,

Considérant la possibilité pour 1 agent de relever du cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux compte-tenu de leurs diplômes,

Considérant la nécessité de procéder à la création d'un emploi permanent d'aide éducateur à temps non-complet (32/35<sup>ème</sup>)

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité (29/29 voix), les membres du Conseil municipal décident:**

- de voter la suppression de 2 postes d'agents sociaux (un temps complet et un 32/35<sup>ème</sup>) à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020,
- de voter la création de 2 postes d'Auxiliaires de puériculture (un temps complet et un 32/35<sup>ème</sup>), à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020 ; ces deux postes seront ouverts au grade minimum d'auxiliaire de puériculture principal 2<sup>ème</sup> classe et maximum d'auxiliaire de puériculture principal 1<sup>ère</sup> classe.
- de voter la suppression d'un poste d'animateur à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020,
- de voter la création d'un poste de rédacteur à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020 ; ce poste sera ouvert au grade minimum de Rédacteur et maximum de Rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe.
- de voter la création d'un emploi permanent d'aide éducateur à temps non-complet (32/35<sup>ème</sup>), au grade minimum d'agent social et maximum d'agent social principal 1<sup>ère</sup> classe, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020.
- de modifier en conséquence le tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020, tel que présenté en annexe,
- d'autoriser le Maire à procéder au recrutement de fonctionnaires ou de contractuels conformément aux dispositions définies au tableau des effectifs voté.



Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Gaël LEFEUVRE